

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 09 juillet 2019

Convocation du 3 juillet 2019

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames COUET, LAURENT, BONIN, BAUDRY Messieurs DELAUNAY, ROUSSIASSE.

Excusés : Madame PICHONNEAU, Messieurs BOSSIS, GROLLEAU, LHUILLIER, PIAU

Pouvoir : Madame PICHONNEAU à Madame BEILLARD

Secrétaire de séance : Madame LAURENT Claudette

-----  
Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 04 juin 2019.

### Présentation du Programme d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI secteur Loire-Longué.

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, compétente en matière d'urbanisme, conduit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du secteur « Loire-Longué ».

Madame le Maire présente au conseil municipal le programme d'aménagement et de développement durable débattu lors de la séance du conseil communautaire du 27 juin 2019. Le Conseil municipal a débattu et valide le PADD présenté.

### Consultation projet du nouveau Plan Particulier d'Intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Chinon.

A la demande de la préfecture d'Indre-et-Loire, Madame le Maire présente au conseil municipal le projet du nouveau plan particulier d'intervention de la centrale de Chinon. Le PPI est un plan d'urgence qui vise à protéger les populations contre les risques d'exposition externe et interne aux radioéléments qui seraient rejetés en cas d'accident pour les populations résidant dans un rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire.

Le conseil municipal n'émet pas d'observation.

### Travaux voirie 2019.

Monsieur CHAPEAU, adjoint à la voirie informe le conseil municipal des travaux du programme voirie 2019 et présente le devis du cabinet Anjou Maine Coordination.

En entretien : Impasse du Village – Trottoirs Rue des Petits Prés – Chemin des Aireaux pour un coût prévisionnel de travaux de 100.000 €

En investissement : La Verrerie pour un coût prévisionnel de travaux de 10.000 €.

Les honoraires du cabinet s'élèvent à 9360€

Le conseil municipal accepte le devis et charge le cabinet de la consultation des entreprises.

### Investigations complémentaires Prieuré

Le projet de réhabilitation du Prieuré en équipement culturel nécessite des investigations géotechniques complémentaires ainsi que des investigations sur la reconnaissance et l'étude des peintures murales.

Deux devis pour chacune de ces investigations ont été reçus et seront transmis à l'architecte Monsieur PEREIRA pour avis.

Le conseil municipal approuve la démarche et accepte les devis les moins disant, dans l'attente du positionnement de l'architecte.

#### DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les immeubles situés 3 rue du Centre – 36 Rue de la Vincenderie et 26 Rue de la Roche.

#### Délibération et questions diverses

Eglise : Mr SEIGNARD de la DRAC souhaite savoir si d'autres tranches de travaux sont prévues et si la municipalité poursuit l'assistance de maîtrise d'ouvrage. Madame le Maire informe qu'une somme de 250.000€ a été inscrite au budget 2019 pour la suite des travaux. Le conseil municipal décide de poursuivre les travaux ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC.

Conseil d'école : Madame RAVENEAU informe le conseil municipal du contenu du dernier compte-rendu du conseil d'école.